AGENCE : BORDEAUX INSPECTION

Votre interlocuteur Apave : Babacar BOP
Email : babacar.bop@apave.com
Tél : 0630859073

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)
A l'attention de : Sandrine COURONNE
Email : sandrine.couronne@cnrs.fr
Tél : 0670658768

RAPPORT INITIAL DE CONTROLE TECHNIQUE

PESSAC : ICMCB - PESSAC

N° D'AFFAIRE : C25068927 N° CHRONO : 2	CE RAPPORT A ETE VALIDE PAR LE CHARGE D'AFFAIRE LE 23/07/2026 **SIGNATURE** NOISEL Regis	CHANTIER 87 AVENUE DU DR A SCHWEITZER 33608 PESSAC	11 OBSERVATIONS

Apave Infrastructures et Construction France, Société par actions simplifiée
sis 6 Rue du Général Audran 92412 COURBEVOIE cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 903 869 071

OBJECTIFS DU RAPPORT

Le présent rapport donne l'avis du contrôleur technique sur les ouvrages concernés par sa mission au stade de la conception, sur la base des éléments transmis et mentionnés au § Documents examinés.
Le dossier examiné a été reçu :
Avant envoi du dossier de consultation des entreprises

MISSIONS DE CONTROLE TECHNIQUE CONFIEES

Les missions objet de notre contrat de contrôle technique sont les suivantes :

L	Solidité des ouvrages et des éléments d'équipement indissociables
LE	Solidité des existants
P1	Solidité des éléments d'équipement non indissociablement liés
STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel
Hand-T	Accessibilité des bâtiments à usage professionnel aux personnes handicapées
Th	Isolation thermique et économies d'énergie

ETENDUE DES MISSIONS

Conformément à notre contrat, l'étendue des missions est précisée pour les éléments de mission ci-dessous :
L - Sont exclus de la prestation (sauf conditions particulières) :
- les travaux relatifs aux phases provisoires de chantier et les sollicitations associées ;
- l'examen de la solidité des ouvrages au regard des risques naturels à caractère exceptionnel (cyclones, tempêtes, inondations, séismes, avalanches, ...) ;
- les risques liés à une modification des caractéristiques du sous-sol (cas d'exploitation minière en fonctionnement ou d'évolution des caractéristiques du sol du fait de la présence de vestiges miniers ou de carrières) ;
- les risques technologiques (explosion, ...) ;
- l'examen des revêtements de sols ;
- les aménagements spécifiques des activités professionnelles ;
- la contamination fongique, chimique ou biologique des matériaux ;
- les ouvrages et éléments d'équipement relatifs au nettoyage, à l'entretien, à la maintenance des constructions.

LE - Sont exclus de la prestation :
- Le diagnostic préalable des existants affectés par les travaux neufs ;
- L'établissement ou la participation à l'établissement d'un état des lieux concernant ces existants.

STI - Sont exclus de la prestation :
- La solidité des ouvrages ou éléments d'équipement qui est réputée acquise ;
- La protection contre les rayonnements ionisants ;
- Les équipements de travail (levage, machine) et leurs dispositifs d'accès ;
- La vérification des ouvrages au regard de la réglementation ICPE (code de l'environnement Livre V –Titre 1er et décrets d'application) ;
- Les installations de production d'énergie électrique et leurs raccordements (éolien, photovoltaïque) ;
- Les vérifications relatives au respect des dispositions de protection vis-à-vis des risques naturels (foudre, ...) et technologiques.
Ascenseurs : la mission ne comporte pas les contrôles réalisés dans le cadre de l'évaluation de conformité en application des articles R134-16 à R134-34 du CCH, ni la vérification de conformité de l'installation existante aux exigences de mise en sécurité des ascenseurs en application des articles R134-1 à R134-5.

Hand-T - Sont exclus de la prestation :
- L'accessibilité des établissements recevant du public aux personnes handicapées en application des articles R. 162-9 à R. 162-13 du CCH.
- l'accessibilité des bâtiments d'habitation aux personnes handicapés en application des articles R.162-1 à R.162-7 et R.163-1 à R.163-4 du CCH.

Th - Dans le cas d'une opération soumise à la RE2020, la mission ne porte pas sur le volet environnemental.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS GENERALES 4
2. DESCRIPTION DE L'OPERATION 5
3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION 6
4. SYNTHESE DES AVIS 7
5. AVIS AU STADE CONCEPTION 9
6. DONNEES ATTENDUES PAR LE CONTROLEUR TECHNIQUE 17
7. DOCUMENTS EXAMINES 19
8. DIFFUSION 19

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 OPERATION

PESSAC : ICMCB
CONTROLE TECHNIQUE DES CONSTRUCTIONS

Permis de construire ou autorisation administrative

Nous ne disposons pas de la date de dépôt de la demande d'autorisation administrative.
A défaut nous avons pris en compte une date de référence pour le choix de la réglementation applicable.
Cette date est à confirmer par la Maîtrise d'ouvrage.
Date de référence prise par défaut : 27/03/2025

Selon les éléments communiqués par le maître d'ouvrage

- Date prévisionnelle de début de chantier : 27/03/2025
- Montant prévu des travaux : 3 200 000 € HT
- Durée prévisionnelle du chantier : 18 mois

Classement réglementaire :

- Lieux de travail : h < à 8m

1.2 MAITRISE D'OUVRAGE

Maître d'Ouvrage : CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)
3 RUE MICHEL ANGE
75794 PARIS

2. DESCRIPTION DE L'OPERATION

2.1 DESTINATION DES LOCAUX

Pour l'établissement du présent rapport, la destination des ouvrages portés à notre connaissance prend en compte les usages suivants :
Bureau : Public, administrations, Privé, entreprise

2.2 DESCRIPTION DU PROGRAMME DES TRAVAUX

Libellé de l'opération : **Création d'une compensation d'air et rénovation énergétique de l'ICMCB**
Montant HT travaux : **3 200 000 € HT**
Durée du chantier : **18 mois**
Adresse chantier : **ICMCB 87 Avenue du Dr Albert Schweitzer, 33600 Pessac**

3. SYNTHESE DES PRINCIPAUX RISQUES DE L'OPERATION

3.1 MISSIONS COMPLEMENTAIRES RECOMMANDEES

Dans le cadre de la contribution à la prévention des aléas techniques inhérents au projet, nous restons à la disposition du Maître d'ouvrage pour étudier des missions complémentaires non prévues au contrat de contrôle technique.

4. SYNTHESE DES AVIS

4.1 PAR OUVRAGE

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique nos avis sur ouvrage dans le cadre des missions confiées

ENVIRONNEMENT ET GEOGRAPHIE	
Contexte géotechnique	
Diagnostic	
PROTECTION CONTRE L'ACTION DES TERMITES ET AUTRES INSECTES A LARVES XYLOPHAGES	
Dispositions générales	
STRUCTURE BETON	
Dispositions générales	
Planchers	
TERRASSE ETANCHEE TECHNIQUE	
Dispositions générales	
FACADES LEGERES	
OUVRAGE PARTICIPANT A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE	
Dispositions générales	
FONDATIONS	
Radier	
Fondations profondes	
STRUCTURE METALLIQUE	
Dispositions générales	
Stabilités	
MENUISERIES EXTERIEURES	
Dispositions générales	
BARDAGE METALLIQUE EN PLAQUES DE GRANDES DIMENSIONS	

Dispositions générales

Dispositions générales

BARDAGES BOIS

Dispositions générales

DOUBLAGES

Dispositions générales

4.2 PAR EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les exigences réglementaires potentiellement non respectées sur le projet

STI - Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

REFERENTIEL APPLICABLE (H < 8m) – (R.4214-5 à R.4214-8, R. 4214-20, R.4216-1 à 23 et 30)

STI - Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

CONCEPTION ET REALISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES – (Section 2)

STI - Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

SOUS STATION – (Art. 21 à 30)

5. AVIS AU STADE CONCEPTION

5.1 CODIFICATION DE NOS AVIS

Ceux-ci sont exprimés sous la forme suivante :

Avis Favorables (F) :
Ils sont donnés par rapport aux informations figurant dans le dossier qui nous est soumis. Ces avis seront confirmés en fonction des éléments qui nous seront proposés lors de la phase exécution.

Avis Défavorables (D)
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés montrent un risque anormal vis-à-vis d'un aléa technique du fait d'un écart relevé selon les référentiels associés à l'une de nos missions, de la pérennité de l' ouvrage, des dispositions contraires aux règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes.

Avis Suspendus (S) :
Lorsque les informations figurant dans les documents examinés sont insuffisantes pour nous permettre de nous prononcer (manque de précisions, ambigüité, absence de document,…). Il deviendra automatiquement défavorable si les précisions demandées et reconnues satisfaisantes ne sont pas fournies dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux.

Hors Mission (HM)
Elément ne faisant pas partie des marchés de travaux nous étant communiqués ou hors du cadre de notre mission.

Sans Objet (SO)
Elément Sans Objet dans le cadre du projet

Pour Mémoire (PM)
Exigence réglementaire pour mémoire

5.2 Avis sur les ouvrages

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis		AVIS	
ENSEMBLE DU BATIMENT / TOUS LES OUVRAGES				
ENVIRONNEMENT ET GEOGRAPHIE				
Contexte géotechnique	**S**		**N°O1 - 1**	G2 AVP et G2 PRO à fournir
Diagnostic	**S**		**N°O13 - 1**	Un diagnostic complémentaire devra être réalisée conformément à nos avis émis lors de la réunion avec les maitrise d'ouvrage et d'œuvre . **Afin de confirmer l'hypothèse d'un maintien au déversement des pannes par le bac acier , il conviendra de recueillir les caractéristiques du bac existant et justifier par calcul .** **A défaut , nous ne pouvons émettre un avis favorable sur cette hypothèse .**
OUVRAGE PARTICIPANT A LA PERFORMANCE ENERGETIQUE				
Dispositions générales	**F**			
PROTECTION CONTRE L'ACTION DES TERMITES ET AUTRES INSECTES A LARVES XYLOPHAGES				
Dispositions générales	**F**		**N°O5 - 2**	Favorable à ce stade , prévu un traitement anti termite . **<u>Avis technique et attestation de mise en œuvre à fournir</u>**
INFRASTRUCTURE				
FONDATIONS				

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis		AVIS	
Radier	**F**		**N°O3 - 1**	Radier prévu pour les PAC : Pas d'observations à ce stade En attendant le rapport de sol pour confirmer cette donnée , puis le dossier d'exe avant réalisation
Fondations profondes	**F**		**N°O4 - 1**	Dans l'attente de l'étude de sol et de la reconnaissance des fondations existantes, hypothèses prises : la réalisation de fondations profondes type micropieux pour les deux extensions .
STRUCTURE				
STRUCTURE BETON				
Dispositions générales	**F**		**N°O2 - 1**	Dans l'attente de l'étude de sol et de la reconnaissance des fondations existantes, nous prenons comme hypothèse la réalisation de fondations profondes type micropieux pour les deux extensions et d'un radier pour le support des PAC NB : Il conviendra de désolidariser les extensions de l'existant , prévu un joint de dilatation de 2 cm
Planchers	**F**		**N°O11 - 1**	Les détails d'étanchéité devront nous être fournis avant réalisation .
STRUCTURE METALLIQUE				
Dispositions générales	**F**		**N°O6 - 1**	Prévu charpente métallique , pas d'observations à ce stade
Stabilités	**S**		**N°O14 - 1**	En attente de la note de calcul justifiant les nouvelles charges crées (CTA , etc) / reprise structure existante
ETANCHEITE DE TOITURE				

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS	
TERRASSE ETANCHEE TECHNIQUE			
Dispositions générales	**F**	**N°O16 - 1**	Fourniture et pose : - d'un pare-vapeur soudé en adhérence type STYRBASE STICK, - d'une membrane d'étanchéité constituée d'une armature en polyester non tissé de 180g/m² et de bitume élastomère SBS type SOPRALENE FLAM 180 ER Fe posé en adhérence, conforme à la norme NF P 84-204 (DTU 43-1) + avis technique, - de relevés d'étanchéité avec équerres de renforts (acrotères, socles divers), Caractéristiques de comportement au feu de l'étanchéité : Broof T3 (Te 30mn/Tp30mn). - Protection : dalles en béton conformes à la norme NF EN 1339 sur plots type SOPREMA ou équivalent Localisation : Locaux techniques LT01 et LT02 **<u>Dossier technique à fournir</u>**
MENUISERIES EXTERIEURES			
MENUISERIES EXTERIEURES			
Dispositions générales	**S**	**N°O8 - 1**	Le dossier d'exe complet (avis technique, certificat Qualicoat , plans /détails /coupes , certificat snjf , etc) Prévoir garde à l'eau au doit des menuiseries extérieures *Données attendues :* Dispositions constructives des menuiseries Résultat d'essais
FACADES			
FACADES LEGERES			
Dispositions générales			

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS
	F	**N°O7 - 1** pose d'un nouveau mur rideau composé de profilés tubulaires d'alliage d'aluminium extrudé et rupture de pont thermique conformes aux normes en vigueur, de Double vitrage 1/16/4 à lame d'argon (16mm) et traitement faiblement émissif, Ug 1,40 W/m²/k, intercalaire de vitrage de type WARMADEGE type SGG Swiss spacer V. Transmission lumineuse 0.82 Le dossier d'exe complet sera à nous transmettre (Avis technique en cours de validité , Plans , détails , fiches techniques , PV classement A*E*V , PV vitrages ,Justification ossature , joints ...) *Données attendues :* Composants de la façade (matériau, …) Hypothèses des charges permanentes, climatiques, d'exploitation, thermiques et sismiques Implantation des JD de l'ossature primaire Dispositions constructives de la façade Déformations de l'ossature primaire Vitrages : analyse du risque de casse thermique et températures maximales Ossatures secondaires, remplissages et fixations : résistance et déformations Justification de la durabilité des composants de la façade Résultat d'essais Vérifications techniques qui incombent aux constructeurs
BARDAGE METALLIQUE EN PLAQUES DE GRANDES DIMENSIONS		
Dispositions générales	**F**	**N°O9 - 1** F de principe . Toutefois dossier d'exe à fournir , justifier fixations du bardage , détails , plans , fiches techniques *Données attendues :* Hypothèses de site et de sollicitations Paroi support
BARDAGES BOIS		
Dispositions générales	**F**	Reprise bardage bois **N°O15 - 1** F de principe , toutefois l'entreprise nous fournira son 'autocontrôle

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS
DISTRIBUTION		
DOUBLAGES		
Dispositions générales	**F**	

5.3 Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les bâtiments à usage professionnel

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
DISPOSITIONS APPLICABLES AUX LIEUX DE TRAVAIL Code du travail		
REFERENTIEL APPLICABLE (H < 8m) (R.4214-5 à R.4214-8, R.4214-20, R.4216-1 à 23 et 30)		
	S	**N°E1 - 1** Bâtiment code du travail avec plancher bas du dernier niveau accessible < 8 m à priori . Classement à confirmer , fournir PV commission ou RVRAT existant pour confirmer le classement (ERP et code du travail) Dossier déposé (DP , PC , AT) et retour services instructeurs à fournir
CONSTRUCTION APPLICABLE AUX LIEUX DE TRAVAIL Code du travail		
RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES (R.4216-24)		
Stabilité au feu de la structure principale et des planchers (Art.5 05/08/1992)		
Structure	**F**	

EXIGENCES/LOCALISATION			AVIS
			CCTP GO page 10 **N°E10 - 1** Prévu ▪ Structure : SF 1h ▪ Plancher : CF 1h **Justificatifs à fournir** **Vérifier le CF 1H plancher haut sous-station**
PROTECTION DES TRAVAILLEURS CONTRE LES COURANTS ELECTRIQUES Décret n°2010-1017 du 30/08/2010			
OBLIGATIONS GENERALES DU MAITRE D'OUVRAGE (Section I)			
Dossier technique (R4215-2)	**F**		**N°E2 - 2** Dossier technique prévu en phase EXE et DOE.
CONCEPTION ET REALISATION DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Section 2)			
Interconnection des masses et coupure automatique (R4215-3 §2)			
En cas de défaut d'isolement, pas de tension dangereuse pour les travailleurs	**F**		**N°E3 - 1** Prise de terre existante.
Tenue aux surintensités des matériels et des canalisations électriques (R4215-6)	**F**		**N°E4 - 2** A valider par la note de calcul.
Canalisations/mode de pose (R4215-9)	**S**		**N°E7 - 2** En l'absence de permis de construire / demande de travaux ou si le dépôt du permis de construire / demande de travaux a été réalisé après le 31/08/2025, la maîtrise d'ouvrage devra réaliser une analyse de risque afin de déterminer le niveau minimal d'Euroclasse des conducteurs isolés et câbles CFO et CFA (performance au feu basique Eca ou améliorée Cca-s2,d2,a2 ou optimale B2ca-s1a,d1,a1).

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS	
Risques d'incendie (R4215-12)	**S**	**N°E5 - 2**	Les circuits terminaux des locaux à risque d'incendie et les circuits terminaux traversants devront avoir une protection différentielle 300 mA. Les installations des locaux BE2 devront être limitées à celles nécessaires à l'exploitation du local et devront avoir un indice de protection IP 4X au minimum.
Locaux ou emplacements de service électrique (R4215-13)	**S**	**N°E8 - 2**	Respecter les distances minimales autour du TGBT extension suivant la partie 7-729 de la NF C 15-100.
Normes obligatoires (R4215-14)	**S**	**N°E6 - 2**	En l'absence de permis de construire / demande de travaux ou si le dépôt du permis de construire / demande de travaux a été réalisé après le 31/08/2025, les installations devront être conformes à la NF C 15-100-1 de aout 2024.
Eclairage de sécurité (R4215-17)	**F**	**N°E9 - 1**	Réalisé par BAES.

ANNEXE : INSTALLATION DE CHAUFFAGE COLLECTIF (PU> à 70 kW) Arrêté du 23/06/1978 modifié

SOUS STATION (Art. 21 à 30)

Implantation (Art. 21)			
Intérieure bâtiment	**S**	**N°E11 - 1**	Préciser puissance de la sous-station
Organes de coupure extérieures (Art. 29)	**S**	**N°E12 - 1**	Indiquer où sont positionnées les organes de coupure : fluide et électrique ?

6. DONNEES ATTENDUES PAR LE CONTROLEUR TECHNIQUE

Il appartient au Maître d'ouvrage, au Maître d'œuvre et aux entreprises, de nous communiquer les données nécessaires à l'exercice de notre mission de contrôle technique. A ce stade nous avons identifié notamment les informations ci-dessous, à nous fournir avant exécution des ouvrages. Pendant la phase de réalisation des travaux, nous rappelons qu'il appartient aux constructeurs (architecte, maitre d'œuvre, entreprises) de nous transmettre les résultats des vérifications techniques qui leur incombent selon l'article R.125-19 du Code de la Construction et de l'habitation (procédures de contrôle de la qualité de réalisation, autocontrôles, …).

MENUISERIES EXTERIEURES

MENUISERIES EXTERIEURES

Dispositions générales

- Dispositions constructives des menuiseries
- Résultat d'essais

FACADES

FACADES LEGERES

Dispositions générales

- Résultat d'essais
- Composants de la façade (matériau, …)
- Hypothèses des charges permanentes, climatiques, d'exploitation, thermiques et sismiques
- Implantation des JD de l'ossature primaire
- Dispositions constructives de la façade
- Déformations de l'ossature primaire
- Vitrages : analyse du risque de casse thermique et températures maximales
- Ossatures secondaires, remplissages et fixations : résistance et déformations
- Justification de la durabilité des composants de la façade
- Vérifications techniques qui incombent aux constructeurs

BARDAGE METALLIQUE EN PLAQUES DE GRANDES DIMENSIONS

Dispositions générales

- Hypothèses de site et de sollicitations
- Paroi support

7. DOCUMENTS EXAMINES

Nous avons examiné les documents suivants pour établir les avis du présent rapport.

Réf ou n°	Indice	Intitulé du document	Reçu le
		A24060_PRO_ELEC_PT_TNI-ZONNING-BAIES_EL06	20/07/2026
		CCTP PRO CNRS Lot 04 Métallerie-Bardage	20/07/2026
		A24060_PRO_STR_GO	20/07/2026
		A24060_PRO_CVC_0_R+1_Zone_EF_CVC04	20/07/2026
		A24060_PRO_CVC_0_PT_Labo-type_3D_CVC10	20/07/2026
		A24060_PRO_CVC_0_R+1_Zone_CD_CVC05	20/07/2026
		A24060_PRO_CVC-PLB_CCTP	20/07/2026
		A24060_PRO_ELEC_PT_TN-ZONNING-AD_EL05	20/07/2026
		A24060_PRO_CVC_0_Toiture_Zone_EF_CVC06	20/07/2026
		Notice acoustique	20/07/2026
		2026 05 28_87 Avenue du Docteur Albert Schweitzer_PRO_V1	20/07/2026
		A24060_PRO_CVC_0_PT_Carnet de plan Locaux Techniques_CVC08	20/07/2026
		A24060_APD_CVC_0_SCP_HYDRAULIQUE_CVC01	20/07/2026
		CCTP PRO CNRS Lot 06 Etanchéité	20/07/2026
		A24060_PRO_ELE_CCTP	20/07/2026
		A24060_PRO_EQTS-LABOS_CCTP	20/07/2026
		A24060_PRO_GO_CCTP	20/07/2026
		A24060_PRO_GTC_CCTP	20/07/2026
		A24060_PRO_CVC_0_PT_Carnet de plan Locaux Techniques_CVC09	20/07/2026
		CCTP PRO CNRS Lot 03 Menuiseries exterieures	20/07/2026
		A24060_PRO_VRD_CCTP_2026-05-28	20/07/2026
		A24060_PRO_CVC_0_RDC_Zone_AB_CVC03	20/07/2026
		A24060_PRO_CVC_0_SCP_VENTILATION_CVC02	20/07/2026
		A24060_PRO_CVC_0_Toiture_Zone_CD_CVC07	20/07/2026
		A24060_PRO_ELEC_PT_TNI-RDC-EL02	20/07/2026
		CCTP PRO CNRS Lot 05 Plâtrerie-Sols-plafonds	20/07/2026
		A24060_PRO_ELEC_PT_TNI-RDC-EL01	20/07/2026
		A24060_PRO_ELEC_PT_TNI-R+1-EL04	20/07/2026
		A24060_PRO_VRD_VRD01_plan-masse-VRD_2026-05-28	20/07/2026
		A24060_PRO_ELEC_PT_TNI-R+1-EL03	20/07/2026

8. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (CNRS)
Sandrine COURONNE
sandrine.couronne@cnrs.fr

DESTINATAIRES EN COPIE :

OTCE AQUITAINE
Christophe SAINTIN
csaintin@otce.fr